



# ARTM - Valais

## Règlement et plan de Tir

300m + 50 m

**Edition 2011**

1. Le tir ARTM est privé. Seuls les membres de la section régulièrement inscrits peuvent participer.
2. Le tir est organisé selon les stands à disposition dans les différentes régions du Valais romand.
3. L'organisation et la responsabilité de ce tir incombe au comité ARTM sous la direction du responsable de la commission de tir.

#### 4. DOTATIONS

Les challenges suivants peuvent être mis en compétition :

- 1 challenge "Roi du Tir" sur passes section et combat à 300 m + Pistolet 50 m
- 1 challenge 300 m sur passes section et combat
- 1 challenge Pistolet 50 m sur passes section et combat
- 1 challenge "Junior Beytrison" à 300 m sur passes section et combat
- 1 challenge "Roi du Tir Junior" sur passes section et combat 300 m + Pistolet 50 m
- 1 challenge au gré des donateurs.

#### 5. ARMES

Seules les armes d'ordonnance sont admises selon les directives sur le tir hors service du DDPS.

#### 6. PROGRAMMES

##### 300 m

##### Exercice

Cible A10

Nbre de cps 5cps peuvent être interrompus à tout moment

Prix Fr.5.00

##### SECTION

Cible A10

Nbre de cps 10 : 4 cps + 2 séries de 3cps en 60 sec.

CC ou prix souv. Actifs : 84pts / V : 82pts / SV : 81pts

Prix Fr. 15.00

##### COMBAT

Cible A10

Nbre de coups 6cps en 2min dès le 1<sup>er</sup> coup

CC ou prix souv. Actifs : 51pts / V : 50pts / SV : 49pts

Prix Fr.15.00

##### 50 m PISTOLET

##### Exercice

Cible P10

Nbre de coups 5cpc peuvent être interrompu à tout moment

Prix Fr. 5.00

## **SECTION**

Cible P10

Nbre de coups 10 cps

CC ou prix souv. Actifs : 84pts / V : 82pts / SV : 80pts

Fr.15.00

## **COMBAT**

Cible P10

Nbre de coups 2x3 cps en 60sec. chacune

CC ou prix souv. Actifs : 51pts / V 50pts / SV : 49pts

Prix Fr. 15.00

## **7. VETERANS**

Sont considérés comme vétérans, les tireurs qui ont atteint dans l'année 60 ans et plus.

Seniors vétérans (SV) 70 ans et plus

## **8. RACHATS 300 m - 50 m**

Le rachat pour l'obtention de la distinction ou prix est possible. Il ne peut être tiré qu'une fois et ne peut compter que pour l'obtention d'un rappel et ne compte pas pour l'attribution des challenges.

9. Pour tous les cas non prévu dans le présent règlement, les Dispositions de l'ARTM-VS et de la Fédération Suisse de Tir font foi.

## **Challenge : ROI DU TIR**

1. Le challenge sera attribué pour une année au tireur qui aura obtenu le meilleur résultat à l'addition des tirs voir point 2
2. Les tirs suivants comptent pour l'attribution du challenge Roi du Tir :  
Passes Section et combat à 300 m  
Passes Section et combat au Pistolet 50 m
3. En cas d'égalité, appui par les coups profonds sur passes :  
Section 300 m – 50 m puis par l'âge.
4. Le challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné 3 fois consécutivement ou non.

## **Challenge « A » : 300 m**

1. Le challenge sera attribué pour une année au tireur qui aura obtenu le meilleur résultat sur passes section et Combat
2. En cas d'égalité, appui par les coups profonds de la passe section puis par l'âge.
3. Le challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné 5 fois consécutivement ou non.

## **Challenge Pistolet 50 m**

1. Le challenge sera attribué pour une année au tireur qui aura obtenu le meilleur résultat sur passes section et combat 50 m
2. En cas d'égalité appui par les coups profonds de la passe section puis par l'âge.
3. Le challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné 5 fois consécutivement ou non.

### **Challenge « Junior Beytrison »**

1. Le challenge sera attribué pour une année au tireur qui aura obtenu le meilleur résultat à l'addition des points réalisés à 300 m passes Section et Combat.
2. Ce challenge sera attribué aux tireurs de la classe d'âge jusqu'à 30 ans.
3. En cas d'égalité, appui par les coups profonds sur passe Combat puis par l'âge (au plus jeune).
4. Le tireur qui sera classé au « Roi du tir Junior » et « Roi du tir » toutes catégories n'a pas droit au challenge « Junior Beytrison ».
5. Le challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné 3 fois consécutivement ou non.

### **Challenge : ROI DU TIR JUNIOR**

1. Le challenge sera attribué pour une année au tireur qui aura obtenu le meilleur résultat à l'addition des points réalisés à  
**300 m passes section et combat**  
**Pistolet 50 m passes section et combat**
2. Le challenge sera attribué aux tireurs de la classe d'âge entre 20 et 30 ans.
3. En cas d'égalité, appui par les coups profonds sur passes section 300 m – 50 m
4. Le tireur qui sera classé Roi du Tir toutes catégories n'a pas droit au challenge Roi du Tir Junior.
5. Le challenge sera attribué définitivement au tireur (20-30 ans) qui l'aura gagné 3 fois consécutivement ou non.

### **FINANCES**

1. Le prix des passes est fixé d'année en année sur décision du comité.
2. Il peut être modifié à tout moment par celui-ci sur recommandation de la commission de tir.
3. Le prix de la munition est compris dans la finance des passes.

### **DISTINCTIONS**

Cartes-couronne :

1 X = 1cc à Fr.10.00

2 X = 1cc à Fr.15.00

OU

Un seul prix en nature pour deux résultats de distinction aux passes Section et combat à 300 m ou à 50 m